

# RETOUR D'EXPÉRIENCE

## Comment faire progresser la prévention ?



# CHUTE DE PLAIN-PIED DANS UNE ANIMALERIE

Les chutes de plain-pied représentent l'une des principales causes d'accidents dans l'environnement professionnel. Elles peuvent avoir des conséquences graves, parfois même fatales, pour les victimes.

## 1 Que s'est-il passé ?

Un agent équipé de sur-chaussures antidérapantes, blouse, gants et charlotte a glissé sur le sol d'une animalerie. Le sol du plateau technique était en train d'être nettoyé par un zootechnicien avec un appareil à vapeur de type séchage rapide. Cet appareil, appelé Sanivap, fonctionne avec de la vapeur chaude qui sèche presque instantanément. La victime a pourtant glissé. D'abord conduite dans son bureau, elle a ensuite été transportée aux urgences par les pompiers. Sa chute a entraîné une fracture du radius gauche et une immobilisation de 6 semaines.



- si la victime est inconsciente et respire : la mettre en position latérale de sécurité ;
- si la victime est consciente : éviter toute mobilisation, sauf en cas d'évacuation d'urgence. Dans tous les cas :
- faire une déclaration d'accident du travail et inscrire l'accident dans le registre santé et sécurité.

## 3 Comment l'éviter ?

Utiliser et mettre en œuvre la méthode HOT : humain, organisationnel et technique. Cette chute a montré que certaines mesures de prévention étaient déjà mises en place mais qu'elles n'ont pas forcément été suffisantes. Pour une bonne maîtrise des risques, les mesures de prévention doivent combiner des actions sur les espaces de travail, les sols, les ambiances physiques, l'organisation du travail et la sensibilisation des salariés.

→ **Humain** : respect de la procédure d'accès aux locaux, notamment l'interdiction d'accès pendant la phase de nettoyage.

→ **Organisationnel** :

- écrire sur la porte d'entrée de l'animalerie pour signaler que l'accès est condamné pendant l'opération de nettoyage ;
- pose d'un panneau « sol glissant » ;
- revue des horaires de nettoyage : privilégier le nettoyage en fin de matinée ou de journée pour limiter au maximum la présence possible d'utilisateurs.

→ **Technique\*** :

- nettoyage du sol par un procédé à séchage rapide ;
- sol de l'animalerie antidérapant ;
- chaussures antidérapantes ;
- éclairage satisfaisant des locaux.

\*NB : ces quatre points n'étaient pas en cause dans l'accident de service mentionné. ●

## À NOTER

Les chutes de plain-pied représentent les accidents de service parmi les plus fréquents (39 % des accidents à l'Inserm en 2015). Les causes de ces accidents nous paraissent souvent moins perceptibles et les conséquences trop faibles pour les prendre en considération. Pourtant ces conséquences peuvent être parfois très graves. Pour prévenir ce type d'accident, il faut identifier toutes les causes y concourant (caractéristiques du sol, modalités de déplacement dans les locaux, conditions d'éclairage, tâches effectuées dans les locaux...).



## 2 Conduite à tenir

Appliquer les consignes de secours en cas de traumatisme :

- appeler le sauveteur-secouriste du travail le plus proche. Il appliquera les consignes ;
- alerter les secours extérieurs ;

Séverine Pellegrino-Corby,  
Adrien Vinatier